

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Cession de la parcelle cadastrée Thézillieu 417 section C n°830 à Sainte-Blaizine

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOT Joël, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

BOYER Corinne pouvoir à Gaëlle FORAY
GUILLERMET Maria pouvoir à Philippe EMIN
MARTINE Christine pouvoir à Jean-Michel CYVOCT
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Sébastien BEVOZ

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier
ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 23 présents et 4 pouvoirs donc 27 votants.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par un courrier reçu en Mairie le 5 juillet dernier, Monsieur Robert BILLON a exposé qu'il souhaite acquérir la parcelle cadastrée Thézillieu 417 section C n°830 située à Sainte-Blaizine, d'une superficie de 214 m².

L'estimation de France Domaine en date du 5 septembre 2022 fait état d'une valeur vénale de l'ordre de 4 300 €HT avec une marge d'appréciation de 20 %.

Conformément à l'avis favorable de la commission Travaux-urbanisme du 15 septembre 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder à Monsieur Robert BILLON la parcelle cadastrée Thézillieu 417 section C n°830 située à Sainte-Blaizine, d'une superficie de 214 m² au prix de 5 000 € TTC, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de céder à Monsieur Robert BILLON la parcelle cadastrée Thézillieu 417 section C n°830, située à Sainte-Blaizine, d'une superficie de 214 m² au prix de 5 000 € TTC, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,

Philippe EMIN

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 07/10/2022

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20220928-DE-2022-11-04-DE
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022